

Note de synthèse

Budget primitif 2025

Conseil Municipal du 03 avril 2025



Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Section de Fonctionnement – balance générale

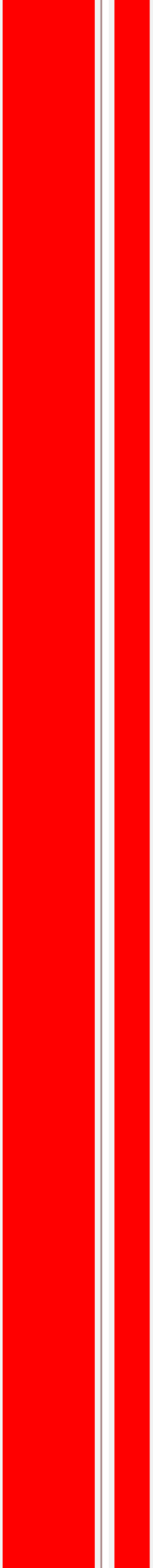
IV/ Les marges de manœuvres financières – Capacité d'autofinancement

V/ Section d'investissement – Programme d'investissement

VI/ Capacité d'autofinancement – Ratios de la capacité d'Epargne

VII/ Etat et gestion de la dette

VIII/ Tableau des effectifs



I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du budget est fixée au 15 avril 2025.

Chaque année les collectivités territoriales sont dans l'obligation de voter un budget qui présente, de manière exhaustive, l'ensemble des dépenses et des recettes prévues au cours de l'exercice. Le budget doit être établi dans le respect d'un certain nombre de règles qui conditionnent la légalité des budgets communaux, sous le contrôle du Préfet. Contrairement à l'Etat, les collectivités territoriales ont l'interdiction de voter un budget présentant un déficit.

Le budget doit être voté en équilibre. L'équilibre du budget se traduit par le respect de plusieurs conditions cumulatives :

- L'équilibre par sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement en équilibre ;
- L'évaluation sincère des crédits budgétaires et la totalité des dépenses obligatoires doivent figurer dans le budget, correctement estimées à leur juste niveau ;
- Le remboursement des annuités d'emprunt doit être assuré exclusivement par des ressources propres, c'est-à-dire que le remboursement du capital de la dette doit être couvert soit par les recettes réelles de fonctionnement transférées en investissement grâce aux opérations d'ordre entre les sections (amortissement, virement), soit par des ressources propres de la section de fonctionnement (hors emprunt et hors subventions d'équipement).

Il est précisé que conformément à l'article L 1612-7 du CGCT " A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées."

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2025 a été réalisé sur les bases du rapport d'orientations budgétaires présenté le 11 mars 2025.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du budget, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette budgétaire 2025.

II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2024) (montants arrondis à l'€)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 6 023 011 €
Recettes : 7 090 975 €

Excédent 2024 :	1 067 964 €
Excédent N-1 :	4 893 094 €
Virement à la section d'investissement :	//// €
Excédent cumulé :	5 961 058 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 3 343 011 €
Recettes : 2 310 127 €

Déficit 2024 :	-	1 032 884 €
Excédent N-1 :	+	544 849 €
Déficit cumulé :	-	488 035 €

**EXCEDENT TOTAL
(fonctionnement/investissement) : 5 473 023 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	-	1 137 837 €
Recettes :	+	1 224 311 €
Total RAR :	+	86 474 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 5 559 497 €

II - Affectation des Résultats 2025

Le budget pour 2025 prévoit l'affectation des résultats de l'exercice 2024 et intègre les dépenses et recettes suivantes :

- En recettes de fonctionnement (cpte 002) : **5 559 497,11 €** correspondant à l'excédent de fonctionnement
- En dépenses d'investissement (cpte 001) : - **488 035,41 €** correspondant au déficit d'investissement reporté
- En recettes d'investissement au compte 1068 : **401 560,41 €** correspondant au virement réel à réaliser pour compenser le déficit (déduction faite des restes à réaliser)

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT A LA CLOTURE	PART AFFECTEE A	RESULTAT DE	RESULTAT DE	R.A.R
	DE L'EXERCICE 2023	L'INVESTISSEMENT	L'EXERCICE 2024	CLOTURE DE 2024	2024
		EXERCICE 2023			
INVESTISSEMENT	544 849,39		-1 032 884,80	-488 035,41	86 474,44
FONCTIONNEMENT	4 893 094,06	0,00	1 067 964,02	5 961 058,08	
TOTAL	5 437 943,45	0,00	35 079,22	5 473 022,67	86 474,44
	Affectation des resultats				
	5 559 497,11	au Cpt 002 du B.P. fonctionnement Recettes			
	401 560,97	au Cpt 1068 du BP investissement Recettes			
	-488 035,41	au Cpt 001 du B.P. investissement Recettes			

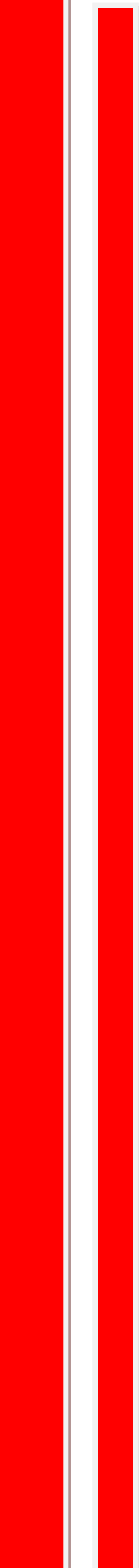
III – FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction budgétaire M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limites de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant de global des sections.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Aussi, pour l'année 2025, le taux de fongibilité des crédits est fixé à 7,5 %.



III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU BUDGET PRIMITIF 2025

1/ Budget primitif – balance générale 2025

L'article L1612-5 et L'article L1612-6 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le budget doit être voté en équilibre et qu'il « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections de résultat apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent* ».

En 2025, le budget sera présenté en suréquilibre en section de fonctionnement et en équilibre en section d'investissement.

En 2025, la masse budgétaire globale du budget général en dépenses (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **20 024 025,15 €** et en recettes (mouvements réels et d'ordre) s'élève à **21 110 619,52 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes :	12 605 084,11 €
Dépenses :	11 518 499,74 €

Section d'investissement :

Recettes :	8 505 535,41 €
Dépenses :	8 505 535,41 €

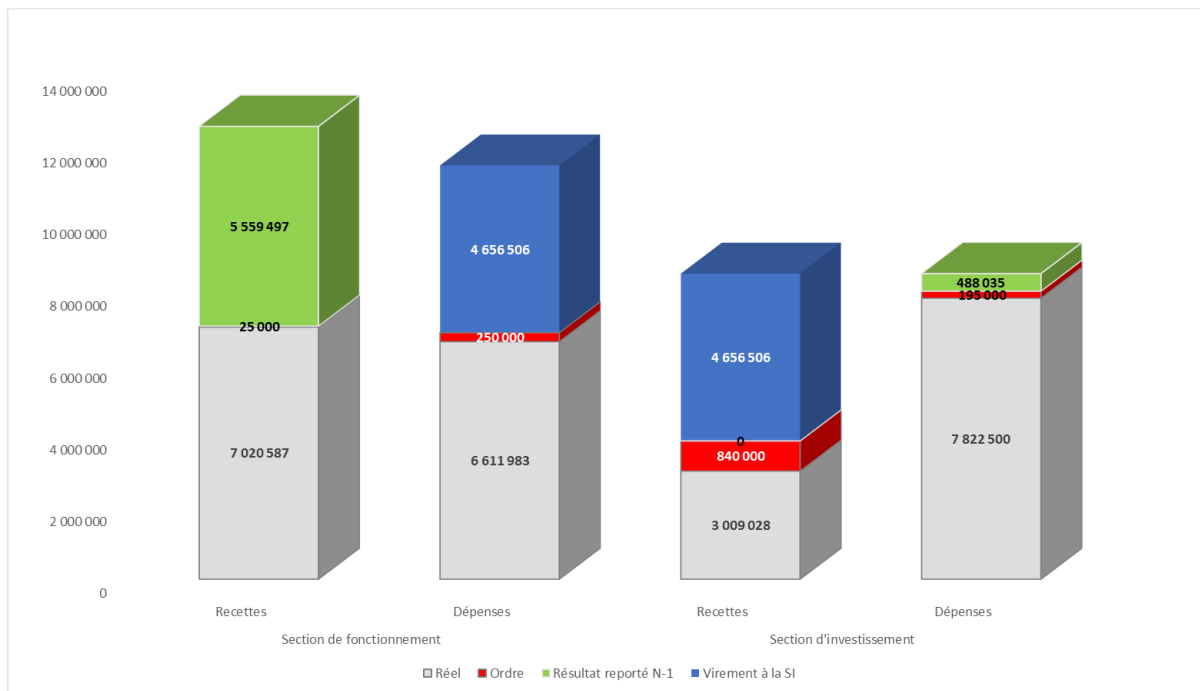
Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...) ;

La section de fonctionnement affichant plus de recettes que de dépenses, un virement depuis celle-ci vers la section d'investissement est inscrit au budget 2025. Ce virement permet ainsi d'équilibrer la section d'investissement tout en participant à l'autofinancement des projets d'investissement.

Pour le budget primitif 2025, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève à **4 656 506,74 €**.

Composition du budget



En Fonctionnement :

Le budget 2025 intègre les dépenses et recettes suivantes :

- L'évolution des dépenses de l'énergie (fin des tarifs règlementés de l'électricité, évolution du prix du gaz + 10, doublement des taxes TIGN, intégration du nouveau complexe sportif Henri Durez) ;
- Prise en compte des évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services ;
- Intégration de l'augmentation des primes d'assurance ;
- Evolution des dépenses de maintenance ;
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
- La prise en compte du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), , la revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2025 ;
- Intégration de l'évolution du taux de cotisations CNRACL de 3 points ;
- L'évolution des recettes des différents services ;
- Le maintien des taux de fiscalité toujours inchangés depuis 2008 ;
- L'évolution des recettes liées à la revalorisation des bases des valeurs locatives de 1,7 %
- Le maintien des dotations de l'Etat ;
- L'inflation normative ;

En Investissement

Le budget 2025 inscrit ;

- Un programme d'investissement ambitieux et calibré aux capacités de financements de la commune ;
- Des subventions obtenues par les différents partenaires : CCFL, Préfet, Département, Région...

IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT – balance générale

A/ Dépenses de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

DEPENSES			
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
011 - Charges à caractère général	2 088 000,00	2 173 300,00	2 268 300,00
012 - Charges de personnel	2 750 000,00	2 890 000,00	3 100 000,00
014 - Atténuations de produits	155 500,00	139 100,00	154 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	908 096,40	1 008 931,00	1 022 883,00
66 - Charges financières	75 000,00	61 000,00	51 300,00
67 - Charges spécifiques	5 000,00	10 000,00	10 000,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 500,00	5 000,00	5 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 983 096,40	6 287 331,00	6 611 983,00
022 - Dépenses imprévues	400 000,00	0,00	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	300 000,00	250 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 355 744,44	2 841 331,41	4 656 506,74
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 988 840,84	9 428 662,41	11 518 489,74

Les dépenses réelles de fonctionnement proposées au vote du budget s'élèvent à **6 611 983 €** (contre 6 287 131 € en 2024) soit une variation de **+ 5,16 %**.

En détail et par chapitre

Dépenses à caractère général – chapitre 011:

Le chapitre 011 d'un montant de **2 268 300 €** représente **34,31 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Le chapitre prévoit une augmentation de **4,37 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2024.

Ces dernières tiennent compte de l'inflation des prix à la consommation prévue pour 2025 et de la flambée des prix des énergies, de l'électricité et de gaz, des renouvellements de contrats avec les différents prestataires :

- Prise en considération de l'évolution de la fin des tarifs réglementés de l'électricité, de l'évolution du prix du gaz, du doublement des taxes TIGN et de l'intégration du nouveau complexe sportif Henri Durez.
- Prise en compte des évolutions des dépenses liées aux augmentations des contrats de prestation de services en matière de restauration collective liée à la loi EGALIM et l'inflation des coûts de matières premières
- Evolution des dépenses de maintenance :
 - Maintenance informatique liée à la modernisation de l'administration numérique ;
 - Maintenance vidéo protection
- Evolution des dépenses de télécommunications liées à l'installation de la fibre dans les bâtiments communaux ;

- Prise en compte de l'augmentation des contrats d'assurance (dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile) ;
- Intégration des dépenses liées à l'externalisation ;
 - L'externalisation du service informatique
 - L'externalisation des prestations de nettoyage écoles Prévert et Pergaud
 - L'externalisation des prestations d'entretien des terrains (tontes) – groupement commandes CCFL
- Intégration de la réfection des trottoirs quartiers rue Pasteur, Julien Perche, Roger Verwaerde et Ferry et de la signalisation horizontale à réaliser pour donner suite aux travaux de voirie menés par la CCFL ;
- Maintien des dépenses « fêtes et cérémonies » : La collectivité souhaite maintenir les manifestations habituelles, fête du patrimoine, festivités de la pentecôte, marché de Noël...
- Evolution des dépenses de location des futurs locaux de la police municipale rue du Lieutenant Ernout.
- Intégration du remboursement du crédit-bail gendarmerie

Chapitre 012 : charges du personnel :

Les charges de personnel d'un montant de **3 100 000 €** représentent **46,88 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation de **7,2 %** par rapport aux prévisions 2024. Cette augmentation comprend :

- La revalorisation des agents de la catégories C suite à l'évolution du SMIC
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité)
- Evolution de 3 points des cotisations retraites CNRACL
- Evolution de 1 point de la cotisation assurance vieillesse
- Les avancements de grade et promotion interne.
- La revalorisation du SMIC 2 % au 1^{er} novembre 2024.
- La réduction de contrats PEC. Des solutions alternatives sont mises en œuvre par le recours à l'apprentissage – reconduction des contrats d'apprentissage (10 contrats d'apprentissage)
- La pérennisation de certains agents contractuels soit 3 agents
- Renouvellement d'un agent contractuel pour le déploiement du service des titres d'identité.
- Prise en compte des 3 départs de la collectivité : 2 départs à la retraite en 2024 ; 1 départ par voie de mutation, les 3 agents sont remplacés.

Chapitre 014 - atténuations de produits

Les atténuations de produits d'un montant de **154 500 €** représentent **2,34%** des dépenses réelles de fonctionnement. Elles tiennent compte :

- du FPIC
- de la pénalité au titre de l'article 55 de la loi SRU
- des dégrèvements jeunes agriculteurs

Chapitre 65 - charges de gestion courante

Le chapitre 65 d'un montant de **1 022 883 €** représente **15,47 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Le chapitre prévoit une augmentation des dépenses de **+1,38%** par rapport aux prévisions 2023. Cette augmentation s'explique principalement par :

- L'augmentation de la contribution au service incendie

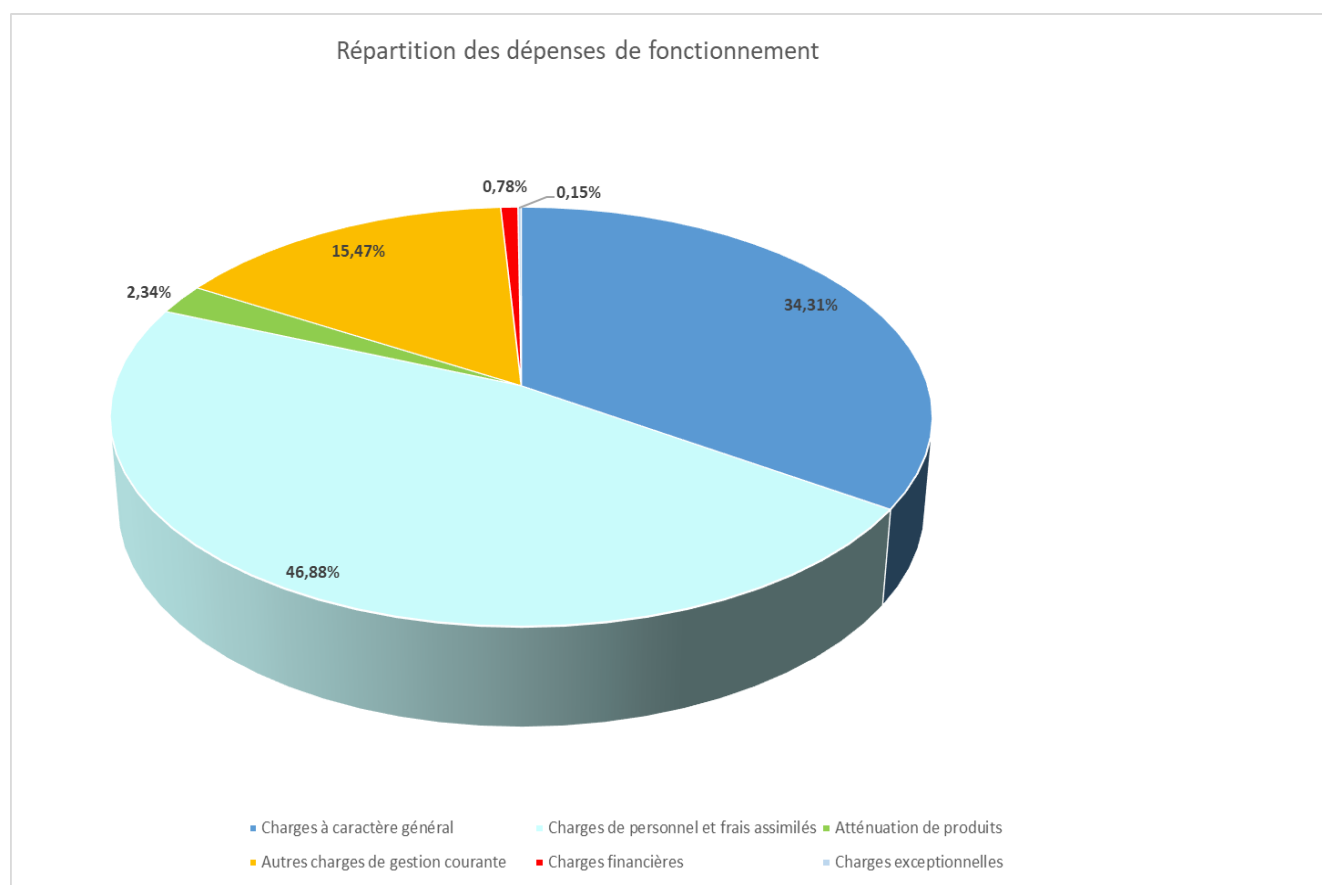
- diminution des contributions aux autres organismes (école privée...) – prise en compte de la revalorisation du forfait scolaire des écoles privées sous contrat d'association en lien avec les effectifs
- Le maintien de l'enveloppe des subventions allouée aux associations sur la base de 2024
- La mise en place d'une enveloppe pour le soutien aux commerces du centre- ville dans le cadre de la réalisation des travaux de requalification du centre-ville
- L'intégration de comptes transférés au chapitre 65 lors du passage à la M57 (6711, 6712, 6714, 6718, 678)

Chapitre 66 - charges financières

Les charges financières d'un montant de **51 300 €** représentent **0,78 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont inhérentes aux différents emprunts souscrits et en cours.

Chapitre 67 - charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles représentent **0,15 %** des dépenses réelles de fonctionnement.



B/ Recettes de Fonctionnement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des services gestionnaires des différents chapitres de fonctionnement en dépenses réelles et opérations d'ordre.

RECETTES			
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
013 - Atténuations de charges	7 500,00	36 000,00	38 000,00
70 - Produits des services, du domaines, ventes	359 000,00	388 000,00	380 000,00
73 - Impôts et taxes (sauf 731)	1 493 720,36	1 498 210,00	1 498 587,00
731 - Fiscalité locale	2 736 981,00	2 926 517,00	2 967 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	1 722 541,00	1 681 039,00	1 707 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	317 450,00	350 000,00	430 000,00
76 - Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 - Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 637 192,36	6 879 766,00	7 020 587,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	22 307,00	26 224,50	25 000,00
002 - Resultat de fonctionnement reporté	3 557 085,84	4 893 094,06	5 559 497,11
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 216 585,20	11 799 084,56	12 605 084,11

Les recettes réelles de fonctionnement proposées au vote du budget sont fixées à **7 020 587 €** (6 879 766 € en 2024) – hors produits exceptionnels **+ 2,04 %** par rapport à 2024.

La collectivité doit faire face à une évolution des recettes beaucoup moins importante que l'évolution des dépenses.

Les principales ressources de la commune d'Estaires sont celles qui proviennent de la fiscalité.

Chapitre 013 – atténuation de charges :

Le chapitre 013 d'un montant de **38 000 €** représente **0,54 %** des recettes réelles de fonctionnement. Sont pris en compte les remboursements des congés maladie et maternité des agents par les assurances.

Chapitre 70 – Produits des services, domaines et ventes

Le chapitre 70 d'un montant de **380 000 €** représente **5,41 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une diminution de **-2,10 %** par rapport aux prévisions budgétaires de 2024. Cette baisse tient compte de la fréquentation des services en 2024 :

- De la révision des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire, école de musique... de 2% pour tenir compte du coût de l'inflation des dépenses. Cette révision projetée reste très faible par rapport à l'évolution de l'inflation des prix à la consommation pour 2025 ;
- De la diminution des produits issus de la fréquentation des services périscolaire ;
- Du maintien des produits des services du multi accueil ;

- De la révision des droits de place cimetière et de la baisse des ventes des concessions au cimetière ;

Chapitres 73 et 731 – Impôts, taxe et fiscalité locale

Le budget prévoit une évolution de **+0,92 %** par rapport au budget 2024

Les impôts, taxes et la fiscalité locale d'un montant total de **4 465 587 €** représentent **63,61 %** des recettes réelles de fonctionnement dont **42,26 % proviennent de la fiscalité locale et 21,35 % des autres impôts taxes.**

Cette évolution tient compte :

- De la revalorisation des bases de la valeur locative de 1,7% en application de la loi de finances pour 2025 sur les 3 taxes (TFPB – TFPNB – TH). La collectivité s'engage à maintenir les taux d'imposition.
- Prise en compte de la DSC allouée par la CCFL
- L'effondrement du marché immobilier entraînera des conséquences directes sur les droits de mutation.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Le chapitre 74 d'un montant de **1 707 000 €** représente **24,31 %** des recettes réelles de fonctionnement. Le budget prévoit une augmentation de **1,01 %**. **Le maintien de ces recettes concerne :**

- **le maintien des aides de l'état concernant les contrats PEC.**
- **la diminution des dotations de l'Etat sur la DC RTP, de la FDTP et de la DNP**

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de **1 074 000 €** représentent **15,50 %** des recettes réelles de fonctionnement soit **une diminution** par rapport à 2024 (**1 079 381 €** - montant encaissé). La commune n'a pas encore eu connaissance des dotations arrêtées pour 2025.

Les allocations compensatrices attendues pour 2025 sur les exonérations foncières sont de **58 000 €**.

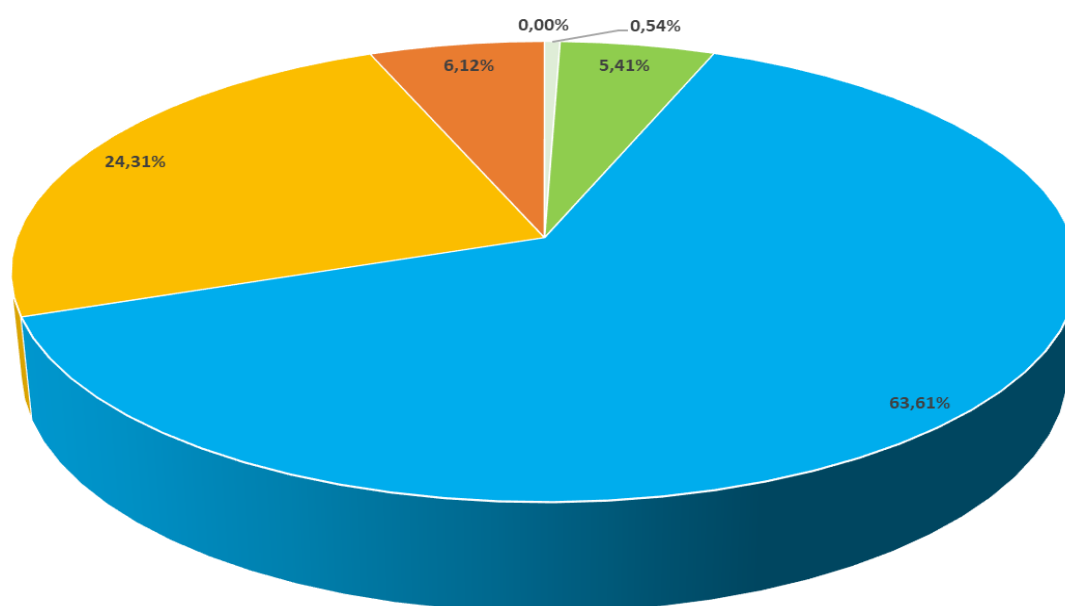
Le montant attendu des subventions de fonctionnement concerne principalement la CAF qui finance les différents services liés à l'enfance et à la jeunesse à hauteur de **380 000 €**.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 d'un montant de **430 000 €** représente **6,12 %** des recettes réelles de fonctionnement. Il concerne principalement :

- L'occupation des salles de sports par les collèges et lycées ;
- Le maintien du loyer du bail gendarmerie
- Le loyer de la poste
- Bail de location en cours – révision des loyers en fonction de l'IRL
- Le remboursement des assurances intégré au chapitre 75 dans le cadre de la M57 (140 000 € attendus)

Répartition des recettes de fonctionnement



■ Atténuation de charges ■ Produits des services, du domaine, ventes ■ Impôts et taxes
■ Dotations, subventions et participations ■ Autres produits de gestion courante ■ Produits exceptionnels

V/ MARGES DE MANŒUVRES FINANCIERES – CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les marges de manœuvres financières pour évaluer la capacité à investir

Pour voter le budget primitif, il est important de présenter une évaluation rapide des marges de manœuvres permettant de financer le programme d'investissements.

1/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement permet de définir la capacité à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à la part d'investissement.

	Recettes réelles de fonctionnement <u>Prévision budget</u>	Dépenses réelles de fonctionnement <u>Prévision budget</u>	Remboursement du capital de la dette pour 2025	Capacité d'autofinancement
2025	7 020 587 €	6 611 983 €	336 904 €	71 700 €

Les marges de manœuvres pour investir en 2025 sont de 71 700 € (408 604 € - 336 904 €) auxquelles s'ajoute l'excédent de fonctionnement reporté de 5 559 497,11 € soit au total 5 631 197,11 €.

2/ Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement – Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette 2018- 2024

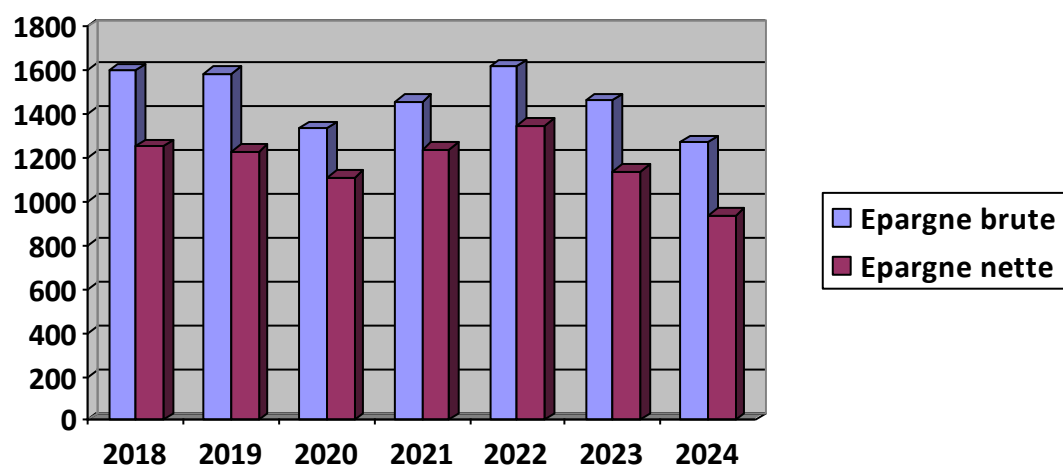
Les épargnes brute et nette permettent de déterminer la santé financière de la collectivité et sa capacité à se désendetter.

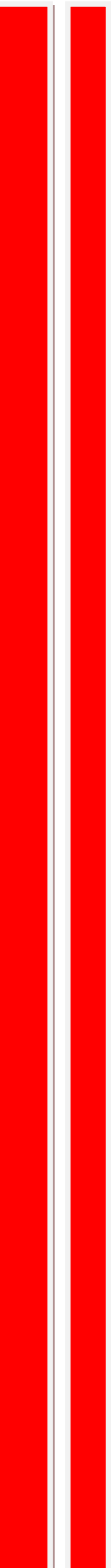
L'épargne brute est basée sur l'excédent des recettes réelles de fonctionnement, déduction faite des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette : c'est l'épargne brute déduction faite du remboursement du capital de la dette.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Epargne brute (RRF - DRF)	1 596 k€	1570 k€	1334 k€	1455 k€	1374 k€	1462 k€	1269 k€
Ratios épargne brute (EB/RRF)	26,1%	25,20%	22,41%	23,02%	20,67%	21,21 %	18,04 %
Epargne nette (EB - Capital de la dette)	1251 k€	1215 k€	1108 k€	1239k€	1036k€	1136 k€	938 k€
Ratios d'épargne nette	20,4%	19,5%	18,61 %	19,60 %	15,58%	16,48 %	13,33 %

Evolution de l'épargne brute/nette





VI/SECTION D'INVESTISSEMENT

II - SECTION D'INVESTISSEMENT – PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POUR 2024

A/ Dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les propositions budgétaires des investissements à réaliser en 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
10 - Dotations et fonds divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	330 000,00	332 000,00	337 000,00
20 - Immobilisations Incorporelles	635 000,00	535 000,00	390 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	0,00	290 000,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	2 817 000,00	3 912 900,00	3 624 500,00
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	3 500 000,00	1 770 000,00	3 466 000,00
24 - Immobilisations affectées, concédées, affermées ou mise à disposition	0,00	0,00	0,00
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00
4581 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES RELLES D'INVESTISSEMENT	7 292 000,00	6 844 900,00	7 822 500,00
040 - Opération d'ordre de transfert entre sections	22 307,00	26 224,50	25 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	154 000,00	343 000,00	170 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	488 035,41
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00	7 214 124,50	8 505 535,41

Au chapitre 10 sont inscrits au budget **5 000 €** correspondant aux éventuels remboursements de la taxe d'aménagement.

Au chapitre 16 sont inscrits au budget **337 000 €** correspondant au remboursement du capital de la dette pour 2023.

Pour 2025 le programme d'investissement représente **7 480 000 €** repris au chapitre 20, 204, 21,23, il comprend les projets repris ci-après :

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025

1/ Restes à réaliser 2024 :

Reste à réaliser	1 137 837
<i>MO parking paysagé Ilot de fraîcheur</i>	<i>3 900</i>
<i>MO Parking paysagé COUPET</i>	<i>11 686</i>
<i>MO Parking CHD</i>	<i>9 600</i>
<i>MO Parking Skate Park</i>	<i>28 267</i>
<i>MO - requalification centre-ville</i>	<i>133 214</i>
<i>MO alarme incendie Millenium</i>	<i>10 132</i>
<i>MO Eglise AOR</i>	<i>3 132</i>
<i>MO salle des sports AOR</i>	<i>11 210</i>
<i>MO Mise en valeur Hotel de Ville</i>	<i>21 036</i>
<i>Travaux bâtiments scolaires (toitures pergaud - menuiseries Pergaud - portier vidéo prévert)</i>	<i>93 191</i>
<i>Bâtiments culturels et sportifs (remplacement portes CHD - Toitures école de musique - résine colorée city parc watine - caméra Salle des tulipes)</i>	<i>58 012</i>
<i>travaux extension du cimetière</i>	<i>167 783</i>
<i>Travaux Aménagement parking paysager rue Lille</i>	<i>61 265</i>
<i>Travaux Eclairage public</i>	<i>475 079</i>
<i>Chalets de Noël</i>	<i>24 800</i>
<i>Achat de matériels divers</i>	<i>21 008</i>

B/ Programme des travaux et études à réaliser en 2025

Les Etudes – chapitre 20 :

Avenant MO Requalification Centre Ville	17 100
Avenant MO Skate parc	4 000
MO Etudes Bibliothèque	40 000
Organigramme contrôle d'accès	2 000
Etudes diverses	10 000
MO - Aménagement parking rue de Merville - avenant	10 000
MO parking CHD	30 000
Frais d'insertion et de publicités	5 000
Etudes PLU	5 000
Licences métiers	10 000

Travaux 2025 – Chapitres 21 :

Plantation arbres	15 000
Hôtel de ville – forage cave	4 800
Hôtel de Ville – mise en valeur du bâtiment	220 000
Ecole Prévert/Pergaud : installation d'un interphone vidéo	6 000
Millenium / Pergaud : Installation d'une alarme	120 000
CHD - Menuiseries	45 000
Salle des Tulipes : remplacement du chéneau	8 000
CHD - Aménagement d'un skate parc et city	563 000
Aménagement d'un parking paysagé rue Lille	240 000
Terrain foot : Aménagement d'une tribune et pare ballon	70 000
Cimetières : reprise de concession du carré d'indigents	35 000
Eglise : menuiseries sacristies	50 000
Chloro'lys : Aménagement divers base de loisirs	7 500
Crèche Ptit Baudets : Aménagement divers	18 000
Logement 23B rue du Collège : rénovation du bâtiment + dpt de l'armoire électrique suite sinistre sécheresse	133 000
Installation de voirie divers	75 500
Travaux divers dans les bâtiments	

Les Acquisitions :

Acquisition Hangar rue de Lille / EPF + frais de notaire	200 000
--	---------

Acquisition de matériels divers :

Acquisition 1 véhicule sans permis services techniques	11 000
Acquisition de matériels divers pour les services techniques	5 000
Acquisition de matériel pédagogiques école Pergaud	18 000
Acquisition de matériels informatiques + copieurs + téléphonie	39 000
Acquisition de mobiliers et matériels de bureaux	28 000
Vidéo protection	15 000
Installation jeux pour enfants	10 000
Acquisition de 2 autolaveuses	16 500
Acquisition d'une fosse de gym pour les olympiades	19 000
Acquisition de matériels divers	10 000

Travaux 2025 – Chapitres 23 :

Travaux d'aménagement du centre-ville - phase 1	3 000 000
Rachat du RDC du Caméo en VEFA – future bibliothèque	420 000
Divers	50 000

B/ Recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous reprend les recettes attendues ci-après détaillée

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025
10 - Dotations et fonds divers	750 000,00	650 000,00	881 560,97
13 - Subventions d'investissement	3 694 574,10	2 534 943,70	2 127 467,70
16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
4582 - Opérations sous mandats	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 444 574,10	3 184 943,70	3 009 028,67
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 355 744,44	2 841 331,41	4 656 506,74
024 - Produit des cessions des immobilisations	160 000,00	0,00	420 000,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	300 000,00	250 000,00
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	154 000,00	343 000,00	170 000,00
001 - Solde d'exécution reporté	1 103 988,46	544 849,39	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00	7 214 124,50	8 505 535,41

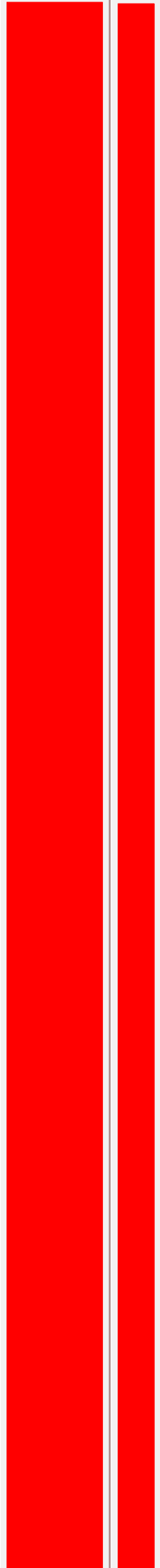
En 2025, la commune n'enregistre pas d'excédent reporté. Le programme d'investissement est principalement financé par les fonds propres et les subventions d'équipement et fonds de concours de la CCFL prévu en 2025.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement d'un montant de **4 656 506 €** est effectué de la section de fonctionnement.

RECETTES ATTENDUES concernent principalement :

1/ Subventions d'investissement attendues + RAR chap 13	2 127 467,70€
2/ Cession du caméo chap 024	420 000,00 €
3/ Dotation aux amortissements 2025	250 000,00 €
4/ Taxe d'aménagement – chap 10	80 000,00 €
5/ FCTVA 2024 – chap 10	400 000,00 €
6/ Virement de la section de fonctionnement - chap 021	4 656 506,00 €

Recettes attendues							
Cessions du patrimoine							
Vente CAMEO							420 000,00
TOTAL CESSION IMMOBILISATION							420 000,00
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT							
RAR (484 208,13) Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccfl /FDC Mandat (2020-03/75 €) Obtenu 837124,75 + 272980,86 €							858 968,19
RAR Travaux Centre ville - tranche 1 Place place foch / ccfl /FDC Tourisme - obtenu 162875,25							203 142,25
RAR Construction salle de sport - subvention DSIL 139472							27 894,40
RAR Eclairage public - FDC (2020-03/75 €) à solliciter sur une dépense HT 1000 000 € - obtenue 247000							163 499,60
RAR Création 1 Playground Basket - FFB obtenue/							15 000,00
RAR Travaux Ilot de fraîcheur - Fond de Concours obtenu (160649,75)							112 455,25
RAR rénovation énergétique des équipements sportifs DETR obtenue							18 260,82
RAR Subvention PTS - Salle 2 nouvelle salle de sports (200 000) - obtenue							50 000,00
RAR FONDS VERTS - Eclairage public (306 000 €) - obtenue							260 100,00
RAR démolition ferme coupet (acquisition - démolition - parking) - subv ccfl obtenue							71 685,00
aménagement parking coupet - subv DSIL obtenue							93 259,00
skate park + city - subv région obtenue							50 000,00
RAR terrain multisports quai du rivage FDC Tourisme obtenu (76 475 €)					76475		36 208,67
Extension du cimetière FDC Fusionné sollicité 147236,92 €							148 994,52
subvention matériels pédagogiques école pergaud							18 000,00
TOTAL SUBVENTIONS A PERCEVOIR EN 2025							2 127 467,70
TOTAL SUBVENTIONS 2025 - 2026							2 127 467,70



VII/ETAT ET GESTION DE LA DETTE

1/ Etat de la dette

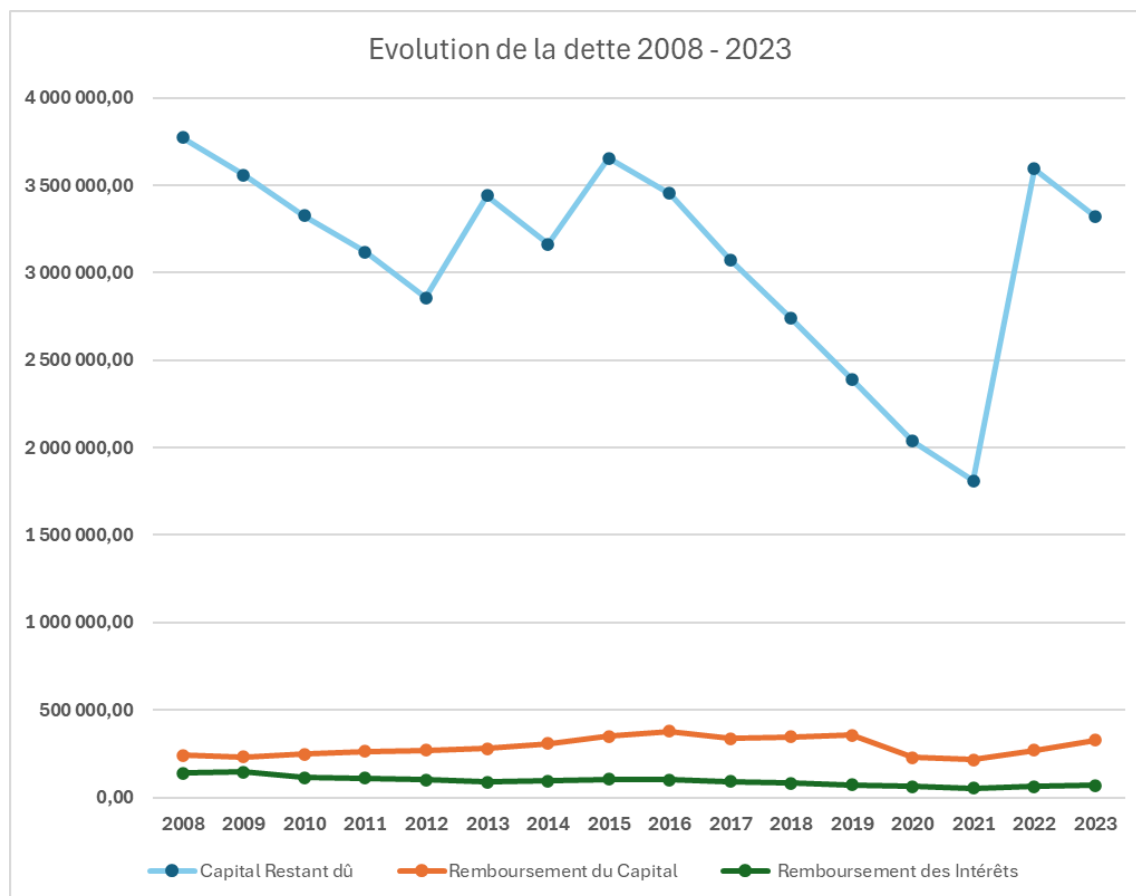
1/ Etat de la dette

Depuis 2018, les charges financières baissent. La commune s'est désendettée pour ramener sa capacité de désendettement à 1 an en 2021.

La Ville est en bonne situation financière. Elle prévoit de se désendetter et n'envisage pas de recourir à l'emprunt d'ici 2026. Elle dispose d'une capacité financière suffisante pour autofinancer le programme pluriannuel d'investissement.

EVOLUTION DE LA DETTE au 1er janvier

Période	Capital Restant dû	Remboursement du	Remboursement des Intérêts	Frais	TOTAL
2008	3 771 497,36	242 647,77	138 865,48	0,00	381 513,25
2009	3 558 349,59	232 167,44	144 366,95	0,00	376 534,39
2010	3 326 182,15	248 009,12	114 924,31	0,00	362 933,43
2011	3 119 088,03	263 409,04	108 873,01	0,00	372 282,05
2012	2 855 678,99	269 307,73	101 441,80	0,00	370 749,53
2013	3 441 371,26	279 109,51	88 279,38	1 275,00	368 663,89
2014	3 162 261,75	308 331,63	95 636,60	0,00	403 968,23
2015	3 653 930,12	350 531,37	102 732,37	0,00	453 263,74
2016	3 453 397,75	378 228,44	101 955,73	0,00	480 184,17
2017	3 075 169,32	336 598,92	90 856,04	0,00	427 454,96
2018	2 738 570,43	345 711,59	81 276,75	0,00	426 988,34
2019	2 392 858,88	355 165,19	71 389,12	0,00	426 554,31
2020	2 037 693,70	226 970,79	61 215,69	0,00	288 186,48
2021	1 810 722,95	215 994,86	54 561,48	0,00	270 556,34
2022	3 594 728,01	270 936,24	63 652,32	0,00	334 588,56
2023	3 323 791,66	326 063,14	68 704,89	0,00	394 771,01



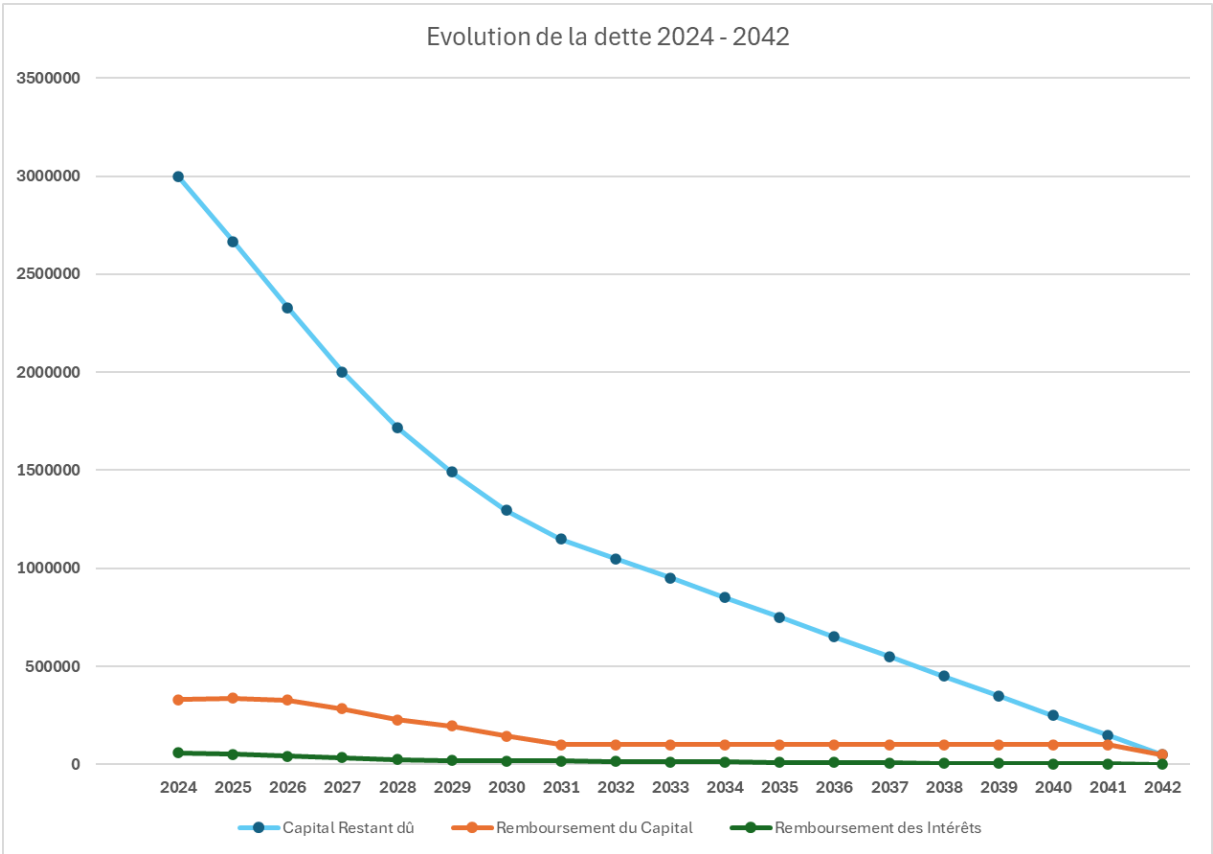
Ratio de désendettement : échantillon de comparaison - année de référence 2022 – source la banque postale

	Estaires	Echantillon
Capacité de désendettement	2,5 ans	3,9 ans
Taux d'endettement	49,5 %	63,2 %
Taux de vieillissement théorique de la dette	8,2%	10,4%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	1,3%	1,6%
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	5%	8%

EVOLUTION DE LA DETTE au 1er janvier

Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Frais	TOTAL
2024	2 997 728,52	331 383,06	60 084,81	0,00	391 467,86
2025	2 666 345,45	336 904,00	51 243,36	0,00	388 147,33
2026	2 329 441,45	327 634,16	42 187,61	0,00	369 821,75
2027	2 001 807,28	283 582,33	33 389,16	0,00	316 971,47
2028	1 718 224,95	228 185,66	25 754,36	0,00	253 940,00
2029	1 490 039,29	195 052,26	21 014,33	0,00	216 066,57
2030	1 294 987,03	144 987,03	18 083,17	0,00	163 070,46
2031	1 150 000,00	100 000,00	16 242,50	0,00	116 242,50
2032	1 050 000,00	100 000,00	14 782,50	0,00	114 782,50
2033	950 000,00	100 000,00	13 322,50	0,00	113 322,50
2034	850 000,00	100 000,00	11 862,50	0,00	111 862,50
2035	750 000,00	100 000,00	10 402,50	0,00	110 402,50
2036	650 000,00	100 000,00	8 942,50	0,00	108 942,50
2037	550 000,00	100 000,00	7 482,50	0,00	107 482,50
2038	450 000,00	100 000,00	6 022,50	0,00	106 022,50
2039	350 000,00	100 000,00	4 562,50	0,00	104 562,50
2040	250 000,00	100 000,00	3 102,50	0,00	103 102,50
2041	150 000,00	100 000,00	1 642,50	0,00	101 642,50
2042	50 000,00	50 000,00	273,75	0,00	50 273,75

3 348 126,69



2/Evolution du taux d'endettement et de sa capacité de désendettement

Il s'agit d'un ratio de solvabilité et de capacité de désendettement, il est exprimé en année.

Afin de gérer les cas considérés comme « limites », la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes
- 10 ans pour les départements
- 9 ans pour les régions

Ces valeurs ne traduisent pas spécialement des situations de surendettement qui se situent plutôt de 15 ans à 20 ans.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette en k€ au 31/12	2737	2392	2037	1810	3594	3323	2997
Taux d'endettement (encours de la dette/RRF)	46%	39,9%	33%	30,4%	25,2%	50 %	42,47%
Capacité de désendettement	2,1 ans	1,5 an	1,3 an	1,3 an	1,3 an	2,3 ans	2,2 ans
Encours de la dette / habitant	429 €	366 €	310 €	277 €	243 €	504 €	452 €
Endettement par habitant /Moyenne nationale des communes de même strate	900 €	885 €	754 €	804 €	677 €	780 €	

NB /La capacité de désendettement moyenne nationale des communes est de 4,9 ans en 2023

VIII/TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS) AU 1^{ER} JANVIER 2024

CADRE D'EMPLOI	QUOTITE HEBDOMADAIRE	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	GRADE	GRADE OCCUPE	GRADE VACANT
EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTION						
Directeur Général des Services	Temps complet	1	1	Directeur Général des Services	1	
FILIERE ADMINISTRATIF						
Attachés	Temps complet	4	3	Attaché Principal	0	1
				Attaché	3	0
Rédacteurs	Temps complet	1	1	Rédacteur Pmicipal de 2ème classe	1	0
Adjoints administratifs	Temps complet	12	9	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	0
				Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	3	1
				Adjoint administratif	5	2
Adjoints administratifs	TNC 28/35ème	1	1	Adjoint administratif	1	
Adjoints administratifs	TNC 17,5/35ème	1	0	Adjoint administratif		1
FILIERE POLICE MUNICIPALE						
Brigadier	Temps complet	3	2	Brigadier	1	
				Brigadier chef principal	1	1
FILIERE CULURELLE - SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
Assistant Enseignement artistique	TNC 6/20ème	1	1	Assistant enseignement pp de 1ère classe	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 3/20ème	1	0	Assistant enseignement pp de 1ère classe		1
Assistant Enseignement artistique	Temps complet	1	1	Assistant enseignement pp de 2ème classe	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 10/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 5/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 3/20ème	1	0	Assistant Enseignement artistique		1
Assistant Enseignement artistique	TNC 6/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 2/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
Assistant Enseignement artistique	TNC 2,5/20ème	1	1	Assistant Enseignement artistique	1	
FILIERE CULURELLE - SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES						
Adjoint du patrimoine	Temps complet	1	1	Adjoint du patrimoine pp de 2ème classe	1	
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur	Temps complet	1	0	Ingénieur		1
Technicien	Temps complet	1	1	Technicien principal de 2ème classe	1	
Agent de maitrise	Temps complet	3	3	Agent de maitrise principal	1	
				Agent de maitrise	2	
Adjoint technique	Temps complet	18	13	Adjoint technique pp 1ère classe	1	
				Adjoint technique pp 2ème classe	8	1
				Adjoint technique	4	4
Adjoint technique	TNC 31/35ème	1	1	Adjoint technique	1	
Adjoint technique	TNC 28/35ème	4	2	Adjoint technique pp 2ème classe	1	
				Adjoint technique	1	2
Adjoint technique	TNC 17,5/35ème	2	2	Adjoint technique	2	
Adjoint technique	TNC 17/35ème	10	0	Adjoint technique		10
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Educateur de jeunes enfants	Temps complet	1	1	Educateur de jeunes enfants	1	
Agent spécialisé des écoles maternelles	Temps complet	3	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1	2
Agent spécialisé des écoles maternelles	TNC 28/35ème	1	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 2ème classe	1	
Agent social	Temps complet	3	3	Agent social	3	
Agent social	TNC 28/35ème	1	0	Agent social		1
FILIERE MEDICO-SOCIALE - SOUS FILIERE SOCIALE						
Infirmière en soins généraux	Temps complet	1	1	Infirmière en soins généraux classe normal	1	
Auxiliaire de puériculture	Temps complet	4	1	Auxiliaire de puériculture pp 1ère classe	1	
				Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	0	3
				Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	1	
Auxiliaire de puériculture	TNC 28/35ème	1	1	Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	1	
Auxiliaire de puériculture	TNC 17,5/35ème	1	1	Auxiliaire de puériculture pp 2ème classe	1	
FILIERE ANIMATION						
Animateur	Temps complet	1	1	Animateur	1	
Adjoint animation	Temps complet	2	1	Adjoint animation	1	1
Adjoint animation	TNC 28/35ème	1	1	Adjoint animation	1	
Adjoint animation	TNC 17/35ème	3	1	Adjoint animation	1	2
		96	61		61	35

TABLEAU DES EFFECTIFS (EMPLOIS PERMANENTS) AU 1^{ER} JANVIER 2024

	Service d'Affectation	QUOTITE HEBDO	POSTES OUVERTS	POSTES OCCUPES	POSTES VACANTS
Accroissement temporaire d'activité					
Adjoint administratif	Services techniques	17H30	1	1	0
Adjoint administratif *	Administratif	17h30	1	0	1
Adjoint technique	Services techniques	35H00	1	1	0
Adjoint technique *	Services techniques	35h00	1	0	1
Adjoint technique	Service entretien des locaux	28H00	1	1	0
CONTRAT PEC					
	Périsolaire Entretien des Locaux	20h00	7	4	3
	Multi-accueil	20h00	2	2	0
	Périsolaire	20h00	6	1	5
	Techniques	20h00	5	3	2
CONTRATS APPRENTISSAGE					
CAP SAPVER	Périsolaire Entretien des Locaux		3	3	0
MASTER	Service communication		1	1	0
CAP Paysagiste	Services espaces verts		1	0	1
CONTRATS APPRENTISSAGE - GEIQ					
CAP PETITE ENFANCE	Service périscolaire		3	3	0
CAP auxiliaire de puériculture	Multi-accueil		2	2	0
* postes ouverts conseil du 21/12/2023					